

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2409

9 novembre 2010

### SOMMAIRE

2TM.LU S.à r.l. ....	115587	MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A. ....	115608
ABN Fiduciaire Intercontinentale S.A. ...	115632	Medico International S.A. ....	115608
aCRE Management Company S.A. ....	115590	Michelle Participations Immobilières S.A. ...	115611
Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A. ...	115632	Minicri International S.A. ....	115608
A & T SA .....	115632	Mondial Distribution S. à r.l. ....	115609
Bartol Properties Sàrl .....	115609	Museum Venture S. à r.l. ....	115605
Beaulieu Properties SA .....	115595	Nalco Luxembourg Finance SA .....	115609
Carbofin S.A. ....	115606	NG Luxembourg Two S.à r.l. ....	115610
Créaset International S.A. ....	115591	Nuclear Industry Reinsurance Association .....	115609
Gierre Participations Immobilières S.A. ...	115615	Optolux S.A. ....	115610
Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l. ....	115611	Orbis S.A. ....	115610
International Holding Affairs S.A. ....	115586	Pfizer Continental Holdings Sàrl .....	115615
Jamra Masters Group S.A. ....	115587	Polyval Holding S.A. ....	115615
Jamra Masters Group S.A. ....	115587	Portunato Marine Services S.A. ....	115611
JTC (Luxembourg) S.A. ....	115627	ProLogis S.à r.l. ....	115611
KALAMAZOO Michigan S.A. ....	115590	P.R.T. ....	115610
Kamelot S.A. ....	115590	RED BLUE (France) S.A. ....	115615
Kano S.A. ....	115586	SCD Group S.A. ....	115619
KL Industries S.à r.l. ....	115607	SCD Property Group S.A. ....	115627
KSIN Luxembourg I, S.à r.l. ....	115591	SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l. ....	115630
L.B.I. ....	115591	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l. ....	115619
Leasinvest Immo Lux .....	115595	Signum Holdings 1 S.à r.l. ....	115630
Leasinvest Immo Lux Conseil S.A. ....	115595	Sincro Sicav II .....	115630
LeverageSource S. à r.l. ....	115608	Socafam & Cie .....	115631
Lukarne Venture S. à r.l. ....	115595	Sodexo Pass S.A. ....	115631
Luxholdco HCL S.C.A. ....	115589	S.P. Gen Lux S.A. ....	115607
M.A.B. Investments S.A. ....	115605	Totales .....	115631
Magdegom Properties S.à r.l. ....	115619	Tripode One .....	115632
Mainbeach S.A. ....	115606	Verde S.à r.l. ....	115632
Matame S.A. ....	115607	Whitehall European RE 9A S.à r.l. ....	115631
Mat Force Capital Invest (Holding) .....	115606		

**International Holding Affairs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.636.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2010131778/11.

(100149680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Kano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.035.

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KANO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Echange des 100 (cent) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune contre 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune avec effet rétroactif à la date de constitution soit le 27 juillet 2010.

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts avec effet rétroactif au 27 juillet 2010.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les 100 (cent) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune contre 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune avec effet rétroactif à la date de constitution soit le 27 juillet 2010.

Les dix mille (10.000) actions sont attribuées à l'actionnaire unique KERDI S.A., avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II en échange des 100 (cent) actions souscrites lors de la constitution.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts avec effet rétroactif au 27 juillet 2010 comme suit:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à EUR 100.000.- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37303. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132671/54.

(100151181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Jamra Masters Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.834.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131780/10.

(100149863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Jamra Masters Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.834.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131781/10.

(100149867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**2TM.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 155.860.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"2TM S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.055,

représentée par Madame Sarah DUBAUX, responsable commerciale, demeurant à F-55110 Consenvoye, 6, rue de Bourgogne,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 septembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- le commerce de franchise ou affiliation dans le commerce;

- la constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location meublée ou non, le

lotissement, l'expertise, la revente; le courtage, la promotion de tous biens immobiliers et en général de quelque nature situés au Luxembourg ou à l'étranger;

- l'acquisition, la vente et l'échange de toute valeur mobilière et de tout droit mobilier;
- la prise de tous engagements à titre de caution, aval ou garanties généralement quelconques, entre autres en donnant ses biens en hypothèques ou en gage, y compris son fonds de commerce.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "2TM.LU S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Foetz.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "2TM S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier mars et finit le dernier jour du mois de février de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le vingt-huit février deux mille onze.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

*Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Sarah DUBAUX, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3898 Foetz, 16, rue du Brill.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Dubaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40693. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133543/108.

(100152568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.444.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2010*

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 30 septembre 2010, il a été décidé:

De renouveler le mandat des trois membres du conseil de surveillance, à savoir:

- Effigi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.313;
- DMC S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.314;
- Findi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.315;

Le mandat des trois membres du conseil de surveillance prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Pour Luxholdco HCL S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2010132099/23.

(100150431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**KALAMAZOO Michigan S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 31.725.

La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société KALAMAZOO MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.725 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2010.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010131783/14.

(100149756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Kamelot S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.713.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Kamelot S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.713.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- Jean NAVEAUX, demeurant professionnellement 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

- La société MONTEREY AUDIT Sàrl ayant son siège social au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010131784/17.

(100149687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**aCRE Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.175.

*Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss*

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 30. September 2010 niedergelegt hat, Herrn Mario Warny, geboren am 22. September 1973 in Sankt Vith, Belgien, mit Berufsanschrift in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 01. Oktober 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011. Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung vom 01. Oktober 2010, wie folgt zusammen:

- Herr Uwe R. Feuersenger
- Herr Achim Welschoff
- Herr Mario Warny

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01. Oktober 2010.

Für die aCRE Management Company S.A.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Olivier Scharwath

Référence de publication: 2010132271/23.

(100150046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**KSIN Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131785/11.

(100149970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**L.B.I., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.651.

- Monterey Audit Sarl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

L.B.I., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.651.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à à Cumberland House, Cumberland Street, P.O.Box N-529, Nassau, Bahamas, IBC No 71055 B du 15/01/1998, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010131786/15.

(100149676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Créaset International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 155.798.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Madame Geerts Marie, née à Ixelles (Belgique) le 4 juin 1955, demeurant 11C, chemin du Chêne aux Renards à B-1380 Lasne (Belgique);

2) Madame Grosjean Valérie, née à Uccle (Belgique) le 4 décembre 1975, demeurant à 28, chemin du Tilleul à B-1380 Lasne (Belgique);

3) Monsieur Grosjean Patrick, né à Forest (Belgique) le 27 avril 1952, demeurant 11C, chemin du Chêne aux Renards à B-1380 Lasne (Belgique);

4) Monsieur Delvaux Vincent, né à Bruxelles (Belgique) le 23 janvier 1975, demeurant à 11, rue de la Hutte à B-1380 Lasne (Belgique);

tous quatre représentés par Monsieur ABINET Laurent, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 13 septembre 2010.

Les dites procurations, après été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

## Dénomination – Siège – Durée – Objet – Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Créaset International S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale – Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution – Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010; la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

### Souscription

Les cent (100) actions ont toutes été souscrites ainsi qu'il suit:

a) Madame Geerts Marie, préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .	25
b) Madame Grosjean Valérie, préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .	25
c) Monsieur Grosjean Patrick, préqualifié, vingt-cinq actions . . . . .	25
d) Monsieur Delvaux Vincent, préqualifié, vingt-cinq actions . . . . .	25

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre. L'assemblée nomme en qualité d'administrateurs:

- Madame Geerts Marie, prénommée.
- Madame Grosjean Valérie, prénommée.
- Monsieur Grosjean Patrick, prénommé.
- Monsieur Delvaux Vincent, prénommé.

2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur, conformément à l'article 12 des statuts.

3) L'assemblée générale décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «SV SERVICES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 128.158.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. ABINET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41809 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010131914/190.

(100150900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Lukarne Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.434.

Le Bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2008.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010131787/13.

(100149790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131788/10.

(100150128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131789/10.

(100150130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Beaulieu Properties SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.887.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SG Real Estate S.A., a Luxembourg "société anonyme", duly represented by its current board of directors and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 155.396, here duly represented by Mr. Moritz GSPANN, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 20, 2010.

The said proxy, after having initialed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as fore-said, has requested the notary to enact the following articles of incorporation (the “Articles”) of the Company, which it declares to establish as follows:

### **Chapter 1. Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”) under the name of “Beaulieu Properties SA” (the “Company”).

#### **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of Directors of the Company (the “Board of Directors”).

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;
- take any measures and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transaction which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

### **Chapter II. Corporate capital**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 100.000,- (one hundred thousand euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares of a nominal value of EUR 1.000,- (thousand euro) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.

6.2 A register of the registered shares will be kept at the Company’s registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established and transferred by inscription in the said register.

6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director or in case no chairman has been appointed by the signature of any two directors.

6.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (“usufruitier”) and a bare owner (“nu-proprétaire”) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent, per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Act”).

### **Chapter III. Management - Supervision**

#### **Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.**

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 Leaving members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

8.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence or in the case no chairman has been appointed, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The Directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented.

8.3 The meetings are held at the office of the Company.

8.4 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.5 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting.

8.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions or acts signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.8 A director having a personal interest contrary to or conflicting with that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to or conflicting with that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.**

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transaction and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more Directors, who will be called managing Directors. The delegation in favor of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorization of the General Meeting.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two Directors in all matters or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reasons of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (the "commissaire aux comptes"), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### Chapter IV. General meetings of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders -Other General Meetings.**

15.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in February of each year at 10.00 a.m.

15.2 If such day is a banking holiday in Luxemburg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final interpretation of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. Proceedings -Vote.**

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.4 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

16.5 Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decision of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

### Chapter V. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

#### Art. 18. Annual Accounts.

18.1. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will admit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

#### Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2. Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### Chapter VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### Chapter VII. General provision

**Art. 22.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### *Transitional provisions*

- 1) The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup>, 2010.
- 2) The first Annual General Meeting will be held in 2011.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 100 (one hundred) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders . . . . .	Shares	Payments (in EUR)
SG Real Estate S.A., prenamed . . . . .	100	100.000,-
Total: . . . . .	100	100.000,-

All these shares are paid up by the shareholders to an extent of 100% by payment in cash such that the sum of EUR 100.000,- (one hundred thousand euro) paid in by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

### Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1.300,- (one thousand three hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is set at three directors and that of the statutory auditor (the "commissaire aux comptes") at one;
2. The following persons are appointed as Directors:
  - Mr. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, jurist;
  - Mr. Jean Marc DEBATY, director; and
  - Mr. François MANTI, jurist,all of them professionally residing in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;
3. Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult), with registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 40.312 is appointed as statutory auditor of the Company;
4. The Company's registered office is set at 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg;
5. To set the term of office of the Directors and the statutory auditor of the Company at the end of the Annual General Meeting to be held in 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and French versions, the English version will be prevailing.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SG Real Estate S.A., une société anonyme luxembourgeoise, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.396, ici dûment représentée par M<sup>e</sup> Moritz GSPANN, Avocat à la Cour de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de «Beaulieu Properties SA» (la «Société»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le Siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l' «Assemblée Générale») statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, en vue d'acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres et brevets, de réaliser ceux-ci par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et d'accorder aux sociétés au sein desquelles la Société détient une participation et/ou à ses filiales, tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaire ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation de toute nature.

## Chapitre II. Capital social - Actions

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représentés par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2 Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété et le transfert des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur ou lorsque aucun président n'a été nommé par deux administrateurs.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

## Chapitre III. Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.**

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs peuvent se réunir et élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.**

8.1 Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence ou lorsque aucun président n'a été élu, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoqués par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté en cas d'urgences qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenu sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

8.3 Les réunions sont tenues au siège social de la Société.

8.4 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

8.5 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

8.6 Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions ou actes signés par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettre, téléfax ou télex.

8.8 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à ou en conflit avec celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à ou en conflit avec celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

#### **Art. 9. Procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 11. Délégation de Pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, ce mandat ne pouvant pas excéder six (6) an.

Ils sont rééligible et révocable à tout moment.

#### Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915.

#### Art. 15. Assemblée Générale Annuelle – Autres Assemblées Générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de février à 10.00 heures du matin.

15.2 Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.3 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

#### Art. 16. Procédure - Vote.

16.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si les circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ces cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Toutes les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de se faire représenter à toute Assemblée Générale en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex une autre personne mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action donne droit à une (1) voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Avant de procéder à toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant, et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

#### Chapitre V. Année sociale - Comptes annuels Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année de l'année suivante.

### **Art. 18. Comptes Annuels.**

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jour avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

### **Art. 19. Répartition des bénéfices.**

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futures, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribuées sont payées aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

## **Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

## **Chapitre VII. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements (en EUR)
SG Real Esate S.A., préqualifiée . . . . .	100	100.000,
Total: . . . . .	100	100.000,

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% par paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constitué, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois administrateurs et celui des commissaires aux comptes est fixé à un;
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Mr. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, juriste;
- Mr. Jean Marc DEBATY, directeur; et
- Mr. François MANTI, juriste,

tous demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

3. Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.312 est nommée commissaire aux comptes de la Société;

4. Le siège social de la Société est fixé au 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg;

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gspann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. LAC/2010/41596. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133890/530.

(100153508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---

**M.A.B. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 143.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 SEP. 2010.

*Pour M.A.B. INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010131790/15.

(100149611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Museum Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.056.

Le Bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2010.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010131792/13.

(100149804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Carbofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.207.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 04 octobre 2010:*

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean Faber, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes, la société REVILUX S.A.

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARBOFIN S.A.

Référence de publication: 2010131919/26.

(100150851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Mainbeach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131793/10.

(100150023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Mat Force Capital Invest (Holding), Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 114.501.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131794/11.

(100150183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Matame S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 28.995.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 juillet 2010*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MATAME SA a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société MATAME SA, en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation à son ancien siège social de MATAME SA sis au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Parfinindus S.à r.l.

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010131796/18.

(100149891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**S.P. Gen Lux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 128.146.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

S.P. Gen Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.146.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- La société MONTEREY AUDIT Sàrl ayant son siège social au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Philippe GAIN

*Gérant*

Référence de publication: 2010131813/15.

(100149691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**KL Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 142.841.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société KL Industries S.à r.l., établie en date du 18 juin 2010, que la société anonyme LORBER S.A., ayant son siège social à L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87053 a cédé cinquante (50) parts sociales de la Société KL Industries S.à r.l. à la société à responsabilité limitée BRAYGAUNORE S.à r.l., ayant son siège social à L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150696.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- KR INTERNATIONAL SA: .....	50 parts sociales
- BRAYGAUNORE S.à r.l.: .....	50 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg 5 octobre 2010.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010132086/21.

(100150969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.  
R.C.S. Luxembourg B 67.686.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131797/10.

(100150093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Medico International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 73.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131798/10.

(100150026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Minicri International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.079.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société  
Minicri International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.079.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>ème</sup> étage,  
Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 212424, dénonce son mandat  
d'administrateur.

- La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à à Cumberland House, Cumberland Street, P.O.Box  
N-529, Nassau, Bahamas, IBC No 71055 B du 15/01/1998, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010131799/18.

(100149681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**LeverageSource S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.624.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 septembre 2010  
(l'«associé unique»)*

L'Associé unique de la Société accepte la démission de Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant B  
de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une  
période indéterminée:

- Mr. Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B,  
Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Les membres du conseil de gérance sont dorénavant les suivants:

- Mme Wendy Friedman Dulman: gérant A

- Mr. Joseph Anthony Moroney: gérant A

- Mr. Alexis Kamarowsky: gérant B

- Mr. Martijn Sinninghe Damsté: gérant B
- Mr. Jean-Marc Debaty: gérant B

A Luxembourg, le 30 septembre 2010.  
Pour extrait conforme  
Signatures  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010132095/26.

(100150797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Mondial Distribution S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 8, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 78.036.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131800/10.

(100149864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Nalco Luxembourg Finance SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 127.054.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131801/10.

(100149601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstroos.  
R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131802/10.

(100150041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 117.243.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 24 septembre 2010*

*Première résolution*

Les associés acceptent la révocation de Mr. Charles Altwies de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2010.

*Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Mr. Alain Peigneux de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 août 2010.

*Troisième résolution*

Les associés nomment Mr. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

Les associés nomment Mr. Fabrice Meeuwis, né le 7 juillet 1970 à Dueren, Allemagne, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2010132512/24.

(100151157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.904.

Le Bilan au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Septembre 2010.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010131803/13.

(100149829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Optolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.230.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131805/10.

(100149916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Orbis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 124.647.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010131806/13.

(100149856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**P.R.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 147.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131807/10.

(100149852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

Société constituée en date du 21 février 2008, selon acte adressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2008, relation EAC/2008/2669, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 754 du 28 mars 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1842 du 8 septembre 2010.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010132014/18.

(100150298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Portunato Marine Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131808/10.

(100150027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**ProLogis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.424.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2010131809/13.

(100149776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Michelle Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.006.

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 87006, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1034 du 6 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
4. Modification de la date d'assemblée générale annuelle.
5. Refonte des statuts.
6. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
7. Démission du commissaire aux comptes;
8. Démission d'un administrateur;
9. Décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants;
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
11. Nomination de cinq nouveaux administrateurs;
12. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
13. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B" lors de leur nomination.

*Deuxième résolution*

La société se trouve désormais valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

*Quatrième résolution*

L'assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 25 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes: la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Fabrizio ZANARDI en tant qu'administrateur de la société.

*Neuvième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants.

*Dixième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CEDERLUX- SERVICE S SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

*Onzième résolution*

L'assemblée nomme cinq nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- e) Monsieur Fabrizio POMA, employé privé, né le 2 février 1974 à Mendrisio en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

*Douzième résolution*

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Fabio ARMATI, employé privé, né le 23 août 1944 à Gorduno en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;
- Monsieur Claudio VIDOLI-MANZINI, employé privé, né le 20 août 1946 à Locarno en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;
- Monsieur Fabrizio POMA, préqualifié.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,
- Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39530. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132130/183.

(100150454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131810/10.

(100150221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Polyval Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 19.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYVAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131811/13.

(100149846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**RED BLUE (France) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.183.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

RED BLUE (France) S.A.

Représenté par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2010131812/13.

(100149748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Gierre Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GIERRE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 84841, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 476 du 26 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. -Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société;
4. Modification de la date d'assemblée générale annuelle;
5. Refonte des statuts;
6. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
7. Démission du commissaire aux comptes;
8. Démission d'un administrateur;
9. Décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants;
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
11. Nomination de cinq nouveaux administrateurs;
12. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
13. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B" lors de leur nomination.

*Deuxième résolution*

La société se trouve désormais valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

*Quatrième résolution*

L'assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 21 avril à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GIERRE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.". Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix. La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 21 avril à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes: la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Fabrizio ZANARDI en tant qu'administrateur de la société.

*Neuvième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants.

*Dixième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

*Onzième résolution*

L'assemblée nomme cinq nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

e) Monsieur Fabrizio POMA, employé privé, né le 2 février 1974 à Mendrisio en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

*Douzième résolution*

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

*1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:*

- Monsieur Emilio BINDA, employé privé, né le 30 novembre 1949 à Savosa en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Claudio VIDOLI-MANZINI, employé privé, né le 20 août 1946 à Locarno en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Fabrizio POMA, préqualifié.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,
- Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39531. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132027/180.

(100150552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.

G. Cousin

Manager

Référence de publication: 2010131814/14.

(100149838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**SCD Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.313.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 SEP. 2010.

Pour SCD GROUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2010131815/15.

(100149623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Magdegom Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.784.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty third day of September

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing Luxembourg.

THERE APPEARED:

Waite falls Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at Suites 7B&8B, 50, Town Range, Gibraltar, registered with the Gibraltar Register of Companies under number 104199,

here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on the 22<sup>nd</sup> day of September, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> September, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6,8,13 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and 64, rue Principale L-5367 Schuttrange more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Magdegom Properties S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represent eddy TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribe sand fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 9. Appointment and Removal of managers.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 10. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

#### 10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

#### 10.2.3 No notice is required if all members of the

Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 11. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

##### 13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

### 13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### 13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**Art. 14.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 15.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200. EUR)

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

*Manager of Class A:*

Finsbury Corporate Services Limited a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at Suites 7B&8B, 50, Town Range, Gibraltar, registered with the Gibraltar Register of Companies under number 22933.

*Manager of Class B*

SHRM Corporate Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 78.100.

2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-trois Septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Waitefalls Holdings Limited, une société existant sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suites 7B&8B, 50 Town Range, Gibraltar, enregistrée au «Gibraltar Register of Companies» sous le numéro 104199,

ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,8,13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée uni personnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Magdegom Properties S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 10. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 13.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 13.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### 13.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les compte annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des condition suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droit des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription - Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les condition prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

#### *Gérant de Classe A:*

1. Finsbury Corporate Sevices Limited, une société existant sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suites 7B&8B, 50 Town Range, Gibraltar, enregistrée au «Gibraltar Register of Companies» sous le numéro 22933.

#### *Gérant de Classe B:*

2. SHRM Corporate Services S.à.r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64rue Principale, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.100.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et encas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trinteler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132116/403.

(100150683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

#### **SCD Property Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.551.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 SEP. 2010.

*Pour SCD PROPERTY GROUP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2010131816/16.

(100149619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

#### **JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.978.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of JTC (Luxembourg) S.A., a company limited by shares having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 148978 incorporated by deed of the undersigned notary, on September 30, 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 19, 2009 under number 2269 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary, on June 2, 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on July 26, 2010 number 1527.

The meeting is presided by Mr. Cliff Langford, with professional address at L – 1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Who appointed as secretary Ms. Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Roel Schrijen, with professional address at L – 1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- to increase the Company's share capital from its amount of EUR 125,000 to the amount of EUR 125,100 by issue of one new share having a par value of EUR 100.

2.- subscription of the new share by the sole shareholder and fully payment

3- payment of a share premium for an amount of at least 642,735.

4.- to change article 5 first paragraph of the Company's bylaws to be read as follows: "The subscribed capital is set at EUR 125,100 (one hundred and twenty-five thousand one hundred euros) consisting of 1,251 (one thousand two hundred and fifty-one) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each."

5. miscellaneous.

II.- That the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First, Second and Third resolutions*

The general meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 100 (one hundred euros) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euros) to EUR 125,100 (one hundred and twenty-five thousand one hundred euros) by issuing of 1 (one) new share with a par value of EUR 100 (one hundred euros), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription – Payment*

The new share is then subscribed by the sole shareholder, JTC Group Limited, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, here represented by Mr. Cliff Langford, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereunder, which declares to subscribe to the one newly issued share and to pay up such share together with a share premium of EUR 653,460 (six hundred and fifty-three thousand four hundred and sixty euros) by a contribution in cash amounting in aggregate to EUR 653,560 (six hundred and fifty-three thousand five hundred and sixty euros).

All the shares and the share premium have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 653,560 is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fourth resolution*

As a result of the hereabove resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the statutes to be read as follows:

**Art. 5. First paragraph.** "The subscribed capital is set at EUR 125,100 (one hundred and twenty-five thousand one hundred euros) consisting of 1,251 (one thousand two hundred and fifty-one) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme JTC (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 148 978, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 19 novembre 2009 numéro 2269 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1527 du 26 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cliff Langford, avec adresse professionnelle à L – 1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roel Schrijen, avec adresse professionnelle à L – 1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 125.000 au montant de EUR 125.100 par la création d'une action d'une valeur nominale de EUR 100.

2.- souscription de la nouvelle action par l'actionnaire unique et libération intégrale en espèces 3- paiement d'une prime d'émission d'un montant au moins égal à EUR 624.735.

4.- modification de l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à EUR 125.100 (cent vingt-cinq mille cent euros) représenté par 1.251 (mille deux cent cinquante et une) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première, Deuxième et Troisième résolutions*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de EUR 100 (cent euros) afin de le porter de son montant de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) au montant de EUR 125.100 (cent vingt-cinq mille cent euros) par l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) intégralement libérée, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'action nouvelle est souscrite à l'instant par l'actionnaire unique JTC Group Limited, avec siège social au Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, ici représentée par Monsieur Cliff Langford, précité, en vertu, d'une procuration sous seing privé comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire l'action nouvellement émise et la libérer ensemble avec une prime d'émission de six cent cinquante-trois mille quatre cent soixante euros (EUR 653.460) par un apport en espèces total de six cent cinquante-trois mille cinq cent soixante euros (EUR 653.560).

Toutes les actions et la prime d'émission sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 653.560 est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 125.100 (cent vingt-cinq mille cent euros) représenté par 1.251 (mille deux cent cinquante et une) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cliff Langford, Sophie Mathot, Roel Schrijen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2010. LAC / 2010 / 42532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132082/146.

(100150830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131817/11.

(100149968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Signum Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.057.

Le bilan au 31 août 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131818/10.

(100149763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

Le bilan au 31 Mai 2010, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Pour Sincro SICAV II*

Signature

Référence de publication: 2010131819/11.

(100150058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Whitehall European RE 9A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.020.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Gerard MEIJSEN, gérant
- Véronique MENARD, gérant

*Pour la Société*

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2010132384/22.

(100150122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Socafam & Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131820/10.

(100150214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone d'Activités Bourmicht (Atrium Business Park).

R.C.S. Luxembourg B 31.382.

Les pouvoirs de signatures définis par le conseil d'administration en date du 14 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131821/11.

(100149725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Totales, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 115.989.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131830/10.

(100149855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Tripode One, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.580.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131832/10.

(100149849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010131833/13.

(100149606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**A & T SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges.

Référence de publication: 2010131855/10.

(100150668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**ABN Fiduciaire Intercontinentale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.

R.C.S. Luxembourg B 105.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131840/10.

(100148659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131841/10.

(100148661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.